



THÈME 4

Pour un syndicalisme rénové, renforcé et moteur du progrès social

RAPPORTEUSES

Camille Buquet, Odile Cordelier, Jacques Lacroix,
Matthieu Leiritz, Daniel Ralet, Frédérique Rolet

RAPPORTEURS

CAHIER DE CONTRIBUTIONS

Date de publication	Nom et prénom de la contributrice ou du contributeur	Qualité	Titre de la contribution
08/02/2018	Jacquet Elisabeth	Secteur international du SNES-FSU	Quelle solidarité internationale ?
08/02/2018	Charrier Sandrine et Leiritz Matthieu	Unité et Action	Pour renforcer les liens avec la profession, de nouveaux espaces d'échanges et de débats
08/02/2018	Brissaire Thomas	Unité et Action	S'appuyer sur notre richesse : nos adhérents et nos militants
09/02/2018	Secrétariat Unité et Action de l'académie de Rouen	Unité et Action	Renouer avec le terrain !
11/02/2018	Gérard Isabelle et Vescovi Thomas	Ecole Emancipée	Le SNES s'engage aux côtés du peuple sahraoui et soutient son droit d'accès à l'éducation
14/02/2018	Rallet Daniel		Ce que nous dit une expérience intersyndicale, celle du « groupe des neuf »
20/02/2018	Esquerré-Montagnini Cécile, Manibal Christophe, Montels Pierre	Secrétariat du SNES 31	Vote séparé des rapports d'activité* : STOP !
20/02/2018	Floret Henriette	S1 retraités Paris	Pourquoi un syndicalisme retraité ?

Date de publication	Nom et prénom de la contributrice ou du contributeur	Qualité	Titre de la contribution
20/02/2018	Reygades Thierry	Unité et Action	Une polyvalence de la classe de seconde dans un lycée en quatre ans.
22/02/2018	Le Guellec Jean-Luc	Retraité Snes des côtes d'Armor	Introduction du thème 4
23/02/2018	Colléaux Ronan	École émancipée 73	Démocratie Parole
23/02/2018	Hervouet Elisabeth et Sillam Olivier	École émancipée	Et si on osait la démocratie ?
23/02/2018	Bénies Nicolas		Contribution au Thème 4
25/02/2018	Vernédal Clément	Unité et Action	Des pistes d'amélioration de la communication du SNES-FSU
26/02/2018	Duchon Jean-Jacques	Unité et Action, retraités 95	Une introduction qui n'aide pas à faire face aux défis actuels
26/02/2018	Cordelier Odile	Secteur international	Défense et promotion des droits syndicaux
26/02/2018	Ponvert Véronique	École émancipée	La FSU : un outil incontournable
02/03/2018	Décha Michel	École émancipée	La Françafrique, un passé qui n'est pas près de passer
07/03/2018	Boulle Frank	Unité et Action	« syndicalisation, syndiquer et formation syndicale » textes préparatoires du congrès 2018
07/03/2018	Brayer Alain	Responsable du groupe technologie – Secteur contenus	Technologie en collège... sauvée par nos mandats ? peut être mais pas tout de suite.
21/03/2018	Boulle Frank, Leiritz Mathieu et Salmon Sébastien		Pour une formation plus efficace, mutualiser nos pratiques

Quelle solidarité internationale ?

Elisabeth Jacquet

Secteur international du SNES-FSU

Le SNES-FSU a toujours considéré la solidarité internationale comme un de ses domaines d'intervention nécessaires. Il est vigilant par rapport à la violation des droits fondamentaux d'expression, d'association, de manifestation et de grève à travers le monde. Il apporte sa solidarité aux peuples et organisations syndicales qui luttent pour la reconnaissance des droits les plus élémentaires. Ces droits sont menacés en Afrique, en Asie, comme le démontrent malheureusement les situations décrites dans les pays cités ci-dessous. Il convient sans doute de s'interroger sur les modalités de ces expressions de solidarité. Elles peuvent prendre en effet des formes diverses : communiqués de presse, messages de soutien aux organisations, rassemblements devant les ambassades des pays concernés à Paris, signatures de pétitions, et participation à des missions de solidarité avec l'Internationale de l'Éducation et le Comité Syndical Européen de l'Éducation, associant d'autres forces syndicales comme la CES et la Fédération Syndicale Européenne des Services publics.

Dans plusieurs pays d'Afrique (Mali, Congo, Centrafrique), les conflits militaires se poursuivent, les belligérants manifestant le plus souvent un mépris du travail des enseignants et une indifférence complète à l'égard de la scolarisation des enfants et des adolescents : écoles occupées par des milices para-militaires ou des groupes

armées, insécurité locale qui conduit à la fermeture des établissements, menaces sur les enseignants.

Dans le Nord-Ouest de la Birmanie l'opération militaire menée par l'armée depuis la fin du mois d'août 2017 a conduit à l'exode de centaines de milliers de villageois rohingyas, regroupés aujourd'hui dans des camps au Bangladesh : outre le traumatisme des massacres et des expulsions, les écoliers ont dû subir une déscolarisation complète pendant plusieurs mois, alors même qu'ils souffraient depuis des années de restrictions certaines à leur droit à l'éducation (écoles fermées ou sans enseignants, accès quasiment impossible à l'enseignement supérieur).

En Libye et dans d'autres pays d'Afrique saharienne et sub-saharienne, des centaines de milliers de candidats à l'émigration, parmi lesquels de nombreux adolescents, sont privés de tous les droits humains, voire soumis à l'esclavage. Le SNES-FSU déplore que les solutions mises en œuvre par l'Union européenne et la France pour lutter contre le trafic d'êtres humains manquent singulièrement d'ambition et de générosité et se limite à l'accueil d'un nombre très insuffisant de victimes.

Au Yémen, la rébellion houthie a conduit à une sécession de fait et au déclenchement d'une guerre civile aggravée par l'intervention d'une coalition menée par l'Arabie saoudite. Les bombardements massifs par l'armée saoudienne des zones très habitées et contrôlées par la rébellion ont totalement déstructuré la société yéménite, suspendu la plupart des activités d'enseignement et isolé des régions entières menacées de famine. Dans ces zones, depuis plus d'un an, les enseignants ne sont plus payés.

Sur tous les continents, des politiques libérales de réduction des dépenses publiques conduisent à dégrader les conditions de travail des fonctionnaires, à baisser leur salaire (Tchad, Roumanie), voire à procéder à des licenciements (Niger, Nigeria). Les droits élémentaires de la population (santé, éducation) sont ainsi directement menacés.

Pour renforcer les liens avec la profession, de nouveaux espaces d'échanges et de débats

*Sandrine Charrier et Matthieu Leiritz,
secrétaires nationaux Unité et Action (secteur contenus et secteur formation syndicale).*

Dans le pré-rapport du thème 4 de notre congrès 2018 et en lien avec les problématiques traitées en particulier dans le thème 1, la question de mieux prendre en compte les difficultés rencontrées dans l'exercice de nos métiers, via des formations spécifiques, des échanges entre pairs autour des questions pédagogiques est posée. Notre observatoire de la vie syndicale a d'ailleurs mis en exergue cette question.

Elle nous semble cruciale pour compléter les services rendus aux adhérents, renforcer l'attractivité du SNES-FSU et la syndicalisation.

Ainsi, au-delà des listes de diffusion, des stages qu'il organise, des journées de réflexion disciplinaires, le SNES-FSU pourrait fournir un cadre d'échanges sur toutes les questions liées à l'exercice du métier, y compris de contenus et de pratiques de cours, loin de toute démarche dogmatique, et sans renoncer à l'exigence d'une véritable formation continue par l'Education nationale.

Nous pourrions proposer aux collègues des forums d'échanges avec des collègues de leur discipline, et proposer un forum plus large sur les pratiques pédagogiques par exemple.

Ces forums ouverts aux syndiqués et dont nous pourrions faire la promotion lors de nos campagnes de syndicalisation et pour les élections professionnelles pourraient être gérés par le secteur contenus. Les responsables des groupes disciplinaires pourraient ainsi donner un avis, répondre à des questions, faire partager leur expertise, et ceci bien entendu sans prescription de pratiques...

Nous pourrions proposer cet espace aux collègues pour leur permettre de lutter contre l'isolement, les difficultés du métier, dans un esprit d'entraide, de partage d'idées, de ressources, de pistes de lectures, de travaux de recherches, etc....

La question qui se pose est aussi celle de la plateforme... Nous pourrions proposer des échanges via des plateformes de discussion existantes : facebook, ou une plateforme gratuite d'entraide. Un projet de plateforme libre en partenariat avec APRIL (Association pour la Promotion et la Recherche en Informatique Libre), association dont le SNES-FSU est membre pourrait aussi être envisagé.

Pour compléter l'offre de journées de réflexion disciplinaires qui fonctionnent bien au niveau national, mais qui ont du mal à se généraliser dans les académies, le SNES-FSU national pourrait proposer aux sections académiques et départementales, avant la mise en place des calendriers académiques de stage, des stages disciplinaires « clé en main » avec un ordre du jour suffisamment précis et sur des questions clés pour inciter les collègues à s'inscrire, mais aussi suffisamment larges pour s'adapter à l'actualité de chaque discipline. Ces stages seraient animés par les responsables des groupes disciplinaires. Nous pourrions aussi proposer des stages plus larges sur des questions d'actualité, comme nous avons commencé à le faire, sur des sujets touchant aux contenus et aux pratiques de classe, et parfois en proposant une co-animation avec un chercheur : évaluation, culture commune, pratiques pédagogiques et démocratisation, innovation, numérique etc...

S'appuyer sur notre richesse : nos adhérents et nos militants

Thomas Brissaire
Unité et Action

Le SNES-FSU possède une force indéniable : ses adhérents et son implantation dans les établissements. On voit cependant s'éroder progressivement le lien entre nos adhérents voire nos militants et les structures de notre syndicat...

Il existe pourtant, encore, une réelle vie syndicale dans de nombreux établissements : ici des tracts sont rédigés pour une action, là des visuels pour une manifestation sont créés, parfois un vrai journal de S1 parvient à exister... Et pourtant cette richesse est souvent ignorée, restant confinée à l'échelon de l'établissement, du ou des quelques militants producteurs. Elle remonte parfois à l'échelon de la section départementale, parfois de la section académique... Mais sans réelle mutualisation de ces productions et sans réelle valorisation des savoir-faire mis en œuvre. Pourquoi ne pas proposer une plateforme d'échange de savoir-faire ? Elle permettrait que des savoir-faire présents dans une académie puissent être utilisés par d'autres académies : il est temps de décroiser et de mutualiser ces richesses réelles.

Réel savoir-faire car nous possédons, sans nul doute, chez nos adhérents, des rédacteurs doués (il n'y a qu'à voir les blogs tenus par de nombreux adhérents), des graphistes, des designers, peut-être des programmeurs, et sûrement bien d'autres talents ? Pourquoi alors recourir parfois à des prestataires extérieurs quand cette richesse existe au sein même de notre syndicat ? Nous pourrions même imaginer, sur des besoins ponctuels, des micro-tâches, lancer des « concours », des appels, afin de mobiliser les talents de nos adhérents.

Or devenir militant, cela peut commencer par cela : une simple touche à l'édifice d'une action collective. Il appartient donc au SNES-FSU, de permettre à ces réalisations ponctuelles d'émerger et pour celles qui existent, d'être portées à la vue de tous. C'est pourquoi l'observatoire de la vie syndicale, en partenariat avec FTS, devrait se doter de réels outils de mutualisation, d'un réel espace qui permettrait les échanges, à l'intérieur de notre syndicat, depuis l'adhérent jusqu'au S4. Cet espace créatif, cette plateforme de partenariat et d'échanges, pourrait être une vitrine de la richesse de notre syndicat en termes de créativité et d'innovation.

Renouer avec le terrain !

Secrétariat Unité et Action de l'académie de Rouen

En ces périodes de difficultés du syndicalisme en général mais aussi du syndicalisme enseignant et à quelques mois d'élections professionnelles, il est essentiel de se poser cette question du lien entre l'appareil militant, les syndiqués et l'ensemble de la profession. Notre organisation interne doit se poser cette question du lien avec le

terrain à tous les niveaux militants.

Entre autonomie et décentralisation, les difficultés rencontrées par les adhérents et militants sont fortes à tous les niveaux : chefs d'établissement ne respectant aucun texte, chef autoritaire maltraitant, rectorat ne respectant pas les directives ministérielles... Ces dérives que les militants de sections académiques et départementales voient tous les jours contribuent partout à une perte de collectif. On peut le déplorer sans réagir, ne pas comprendre que les collègues ne participent plus à telle ou telle journée, ne signent plus telle ou telle pétition... On peut déplorer que seuls les problèmes locaux fassent désormais réagir. On peut sinon cesser de se lamenter et considérer que nos pratiques syndicales doivent s'adapter au fonctionnement actuel de nos établissements, nos rectorats et donc aussi de nos collègues.

Considérer aujourd'hui que les S1 fonctionnent comme ils semblaient le faire il y a 30 ans est un leurre total. Attendre des secrétaires d'établissement une animation totale de la vie syndicale c'est ignorer totalement le terrain. Sans ce terrain, sans les syndiqués, on tend de plus en plus à un syndicalisme déconnecté... ce qui est totalement contraire aux valeurs portées depuis toujours par le SNES. Oui dans l'idéal, le travail syndical se fait d'abord dans l'établissement... Mais il n'y a pas partout de secrétaires d'établissement, et beaucoup de ceux existant ne peuvent /veulent faire ce travail d'animation...

C'est évidemment d'abord le travail des sections départementales et académiques de faire ce lien et c'est une priorité à avoir partout. Animer une heure d'information syndicale, rencontrer les collègues dans leurs établissements doit passer avant toutes autres activités.

Ce doit aussi être une priorité de la section nationale. On pourrait imaginer d'abord que ce terrain soit représenté au secrétariat national avec, par exemple, un.e secrétaire national.e dédié.e au lien avec les sections académiques et le terrain. Cela pourrait aussi permettre un lien plus régulier avec les sections académiques. On pourrait aussi repenser des tournées de terrain de secrétaires nationaux avec HIS dans les différentes sections départementales. Evidemment, en termes de temps militant, il faudra recenser des priorités... mais finalement du temps est gagnable sur le temps passé à l'écriture d'articles de moins en moins lus comme du temps passé en instances internes...

Le SNES s'engage aux côtés du peuple sahraoui et soutient son droit d'accès à l'éducation

Isabelle Gérard – Ecole Emancipée

Thomas Vescovi – Ecole Emancipée

Le Sahara Occidental est un territoire de 266 000 km² et occupé par le Royaume du Maroc depuis 1979. Si les autorités marocaines affirment en être les propriétaires historiques, la justice et la communauté internationale affirment sans ambiguïté que le territoire du Sahara Occidental, avant d'être une colonie espagnole, n'appartenait ni au Maroc ni à aucun des Etats de la région[1]. Le territoire a été inscrit en 1996 sur la liste des territoires non autonomes et donc éligible à l'application de la résolution 1514 de l'Assemblée générale de l'ONU sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

Depuis 1988 et le cessez-le-feu signé entre le Royaume du Maroc et les combattants sahraouis du Front Polisario, aucune des attentes n'ont été satisfaites. La Mission des Nations Unies pour l'Organisation d'un Référendum au Sahara Occidental (MINURSO) n'est toujours pas parvenu à organiser le dit référendum du fait des blocages des autorités marocaines[2]. Entre 125 000 et 165 000 réfugiés sahraouis installés dans des campements aux abords de la ville algérienne de Tindouf, dans le désert, (à la frontière du Maroc, de la Mauritanie et du Sahara Occidental) attendent que les décisions internationales soient appliquées et qu'ils puissent retourner sur leurs terres originelles.

Parallèlement, la population sahraouie vivant sous occupation marocaine subit tous les traitements propres à un peuple colonisé : en quarante ans, 200 000 Marocains ont été installés au Sahara Occidental afin de rendre l'annexion irréversible, les militants indépendantistes sont régulièrement arrêtés et torturés tandis que toute manifestation publique est vio-

lemment réprimée[3].

Le Royaume marocain profite ostensiblement de cette situation puisque chaque année, l'extraction du phosphate sahraoui rapporte près de 230 millions de dollars. En décembre 2016, la Cour de Justice Européenne a cassé l'accord UE-Maroc qui avait le tort de comprendre les produits issus du territoire sahraoui sans que ceux-ci ne soient ni consultés ni bénéficiaires économiques[4].

Au Nations Unies comme au sein de l'Union Européenne, l'Etat français est le premier soutien de la politique marocaine dans la région[5].

Le SNES-FSU doit s'engager pour la défense des droits du peuple sahraoui, notamment à l'autodétermination, en exigeant l'arrêt immédiat de la complicité française avec la politique du Royaume du Maroc au Sahara Occidental.

De plus, notre syndicat peut être moteur dans le développement de projets éducatifs et culturels au sein des campements de réfugiés sahraouis. Si les organisations sahraouies forcent notre admiration par leurs capacités à développer des structures scolaires, celles-ci restent modestes et limitées, notamment dans l'apprentissage du français, langue de plus en plus en vogue auprès des nouvelles générations sahraouies. En effet, nombre d'étudiants se rendent en Algérie pour poursuivre leurs études en français.

[1] <http://www.icj-cij.org/files/case-related/61/6196.pdf>

[2] <http://www.un.org/fr/peacekeeping/missions/minurso/background.shtml>

[3] <https://www.acatfrance.fr/un-monde-tortionnaire/maroc>

[4] <https://orientxxi.info/magazine/pour-la-justice-europeenne-le-sahara-occidental-n-est-pas-marocain.1645>

[5] <https://orientxxi.info/magazine/engagement-de-la-france-sur-le-sahara.0869>

Ce que nous dit une expérience intersyndicale, celle du « groupe des neuf »

Daniel Rallet

Au delà du cas spécifique, cela peut nourrir des réflexions sur ce qui peut être possible dans le contexte actuel.

En juin 2014, une intersyndicale de retraités composée de la FSU, de la FGR-FP, de la CGT, de FO, de Solidaires, de la CGC, de la CFTC, et de deux associations (UNRPA, LSR) organise une manifestation nationale pour la défense du pouvoir d'achat des retraités.

Cette intersyndicale se distingue d'une autre rassemblant les UCR (Unions confédérales de retraités) soit CGT, CFDT, FO, CFTC, CGC, UNSA, dont la FSU et Solidaires ne font pas partie à la suite d'un veto de la CFDT.

La principale caractéristique de celle-ci est son inaction due aux profondes divergences entre le groupe CFDT-UNSA et les autres qui ont considéré que rester inerte face aux attaques des gouvernements sous la présidence Hollande n'était plus possible.

Quatre ans après, le groupe des 9 qui a organisé la manifestation réussie du 28 septembre dernier contre la décision inique du gouvernement d'amputer les pensions d'une hausse importante de la CSG, existe toujours : c'est la première bonne surprise.

Celle-ci s'explique par un constat partagé par les "Neuf". Aujourd'hui, les retraités sont devenus une cible des politiques gouvernementales.

L'accord des "Neuf" s'est d'abord fait autour de la question du pouvoir d'achat : gel des pensions, mesures fiscales,...

En janvier 2016, un colloque organisé au CESE élargit la problématique à celle de la place des retraités dans la

société car s'il sont devenus une cible, comme le montre la campagne politique les stigmatisant comme des "privilegiés", c'est aussi parce que leur rôle social et civique, et l'espace de liberté que peut représenter la retraite, gênent. D'où la critique par le G9 du remplacement des retraités par les « personnes âgées » dans les textes officiels et son obstination à demander à être reçu par Macron comme des citoyens comme les autres, ce que ce dernier refuse.

A partir de là, la stratégie du groupe est d'étendre ses réflexions et actions : revendication d'une prise en charge à 100 % par la Sécu de la perte d'autonomie, appel à soutenir la grève intersyndicale dans les EPHAD,....tout en restant sur la question du pouvoir d'achat.

Les "Neuf" ont développé une activité commune dans le Haut Conseil de l'âge. Alors que les membres du groupe sont très minoritaires au milieu de nombreuses associations et institutionnels, ils ont su par leur dynamique devenir les interlocuteurs du président, et rallié des associations sur la prise en charge de la perte d'autonomie.

L'unité du groupe est le fruit d'un travail en commun, d'une socialisation commune, et même lorsque parfois, sur certains points, les fédérations d'actifs ont des positions divergentes, les "Neuf" ont le souci de trouver de trouver une revendication commune acceptable par tous, comme sur la prise en charge de la perte d'autonomie à 100 %.

Vote séparé des rapports d'activité* : STOP !

Cécile Esquerré-Montagnini, Christophe Manibal, Pierre Montels

Secrétariat du SNES 31

Depuis plusieurs années nous déplorons dans l'académie de Toulouse une difficulté croissante à faire voter les syndiqué.e.s aux élections internes du SNES et le constat est le même à chaque congrès national pour quasiment toutes les académies. Ainsi en 2018, pour le département de la Haute Garonne nous n'avons eu que 25% de votant.e.s au scrutin portant sur les rapports d'activité académique et national. Il y a de nombreux facteurs explicatifs à cet état de fait que nous ne pouvons développer ici. Ce que nous proposons dans cette contribution, c'est une solution simple à ce problème.

Nous partons du constat que la profession, comme l'ensemble de la société, souffre d'une certaine dépolitisation. Les citoyen.ne.s sont de moins en moins nombreuses/eux à voter aux élections politiques : pourquoi en serait-il autrement aux élections syndicales ? S'il est évident que nous devons continuer à développer nos arguments et nos interventions auprès de nos collègues pour lutter contre cette situation, nous pouvons aussi essayer de trouver des modalités de vote moins contraignantes. Ainsi, le vote séparé du rapport d'activité (à Toulouse, vote du RA en janvier et vote d'orientation en mai) nous semble au mieux superflu, au pire une incitation à l'abstentionnisme ! En effet, mobiliser nos syndiqué.e.s 2 fois, pour 2 votes différents à 2 moments de l'année est démobilisateur. Sans parler de nos S1, qui sont plus souvent des correspondant.e.s que des militant.e.s aguerri.e.s, et qui renoncent à organiser des scrutins trop nombreux et peu lisibles.

Nous proposons donc de conserver le moment démocratique que représente le débat autour du RA, en faisant paraître dans la presse syndicale les RAA, le RAN et les contributions des tendances pour que chaque syndiqué.e en prenne connaissance. Mais le vote (qui n'est qu'indicatif) pourrait lui avoir lieu lors des congrès académiques, avant le vote (qui lui est statutaire) au moment du congrès national. Cela réduirait le nombre de votes à organiser et permettrait selon nous aux syndiqué.e.s de se recentrer sur le vote d'orientation.

* *Tout ce que nous écrivons pour les RAA et le RAN vaut également pour les RAF et le RNF actuellement sou-*

mis à l'appréciation des syndiqués à l'occasion du vote.

Pourquoi un syndicalisme retraité ?

FLORET Henriette

SI retraités – Paris

Peut-on continuer à se syndiquer lorsque l'on est retraité ? Adhérer à un syndicat montre la volonté qu'éprouve le retraité de conserver une mémoire professionnelle. Cette mémoire n'est pas anodine, elle est constitutive de sa personnalité. Si le syndicalisme revendique de meilleures conditions de travail il permet aussi de soulever des problèmes tels que le pouvoir d'achat, la santé, la mobilité, le service public, les libertés. Ils gardent toute leur actualité et leur traitement exprime un choix de société. La fonction du syndicalisme est de défendre les intérêts de chacun dans le cadre de la solidarité de tous. A contrario, une association se construit autour d'un seul problème et se constitue en groupe de pression sans tenir compte de l'origine professionnelle de ses adhérents.

Le SNES est un syndicat pour tous les âges où le retraité continue de revendiquer pour transformer la société. Son action lui donne un statut social et nul n'est autorisé à le réduire au biologique en le considérant essentiellement comme une personne âgée. Il ne perçoit pas une allocation car la retraite sous-entend qu'il a cotisé durant sa vie professionnelle, elle est un salaire continué, elle prolonge, entretient ce lien avec le monde du travail, même si dans la pratique les différents gouvernements n'ont eu de cesse de remettre en cause l'indexation des retraites sur les salaires. La retraite s'inscrit comme un droit de même qu'il y a un droit à la santé.

Le syndicalisme retraité se caractérise en ce qu'il regroupe ceux qui en raison de leur âge n'ont plus d'activité professionnelle. Il s'agit cependant, de donner une visibilité à ceux qui commencent une vie nouvelle et ont de nouveaux besoins qu'il faut déterminer. Le syndicalisme doit permettre la mise en évidence de ces besoins. Et puisque la culture constitue l'ADN du SNES-FSU, pourquoi ne pas demander aux pouvoirs publics l'instauration d'un pass culturel permettant de bénéficier de tarifs réduits ou de la gratuité lors des différentes manifestations et événements culturels ? Ce choix, en devenant emblématique, nous permettra de mobiliser nos adhérents et au-delà, d'autant, que l'on touche ici au pouvoir d'achat. La culture est un droit que le retraité revendique. Le syndicalisme permet, aussi, de lutter contre les représentations idéologiques. Ce travail a pour but de contraindre les gouvernants à cesser d'assimiler le retraité à une « personne âgée » et dans le même temps à reconnaître ce syndicalisme comme un interlocuteur.

Le syndicalisme retraité a une action individuelle et collective. Il permet au retraité de ne pas se refermer sur la sphère du privé, sur le passé mais de se tourner vers l'avenir pour continuer à agir. Le syndicalisme tisse ainsi un lien solidaire entre actifs et retraités, il a une fonction intergénérationnelle.

Une polyvalence de la classe de seconde dans un lycée en quatre ans.

Thierry Reygades, secrétaire national UA.

La classe de 3ème, qui marque la fin du collège mais pas de la scolarité obligatoire, reste le premier palier d'orientation pour les jeunes, du choix entre la seconde générale et technologique, la seconde professionnelle ou une formation au CAP sous statut scolaire ou d'apprenti. Cette étape est cruciale pour l'avenir, l'enseignement professionnel n'offrant pas les mêmes « destins scolaires », même si aujourd'hui les titulaires d'un baccalauréat professionnel aspirent d'avantage à poursuivre des études supérieures.

La classe de Seconde est double : seconde professionnelle pour les jeunes qui préparent un bac pro, et seconde

générale et technologique pour ceux qui se positionnent sur un baccalauréat général ou technologique et qui par là même envisagent de poursuivre des études supérieures.

Ainsi, l'orientation est avancée pour les jeunes qui sont souvent en difficulté au collège et à qui on conseille plutôt une formation professionnelle, elle est repoussée d'un an pour ceux à qui l'on permet d'envisager « tous les possibles ».

Ce statut ambivalent et peu clair de la classe de seconde devrait être réinterrogé.

Faire de la classe de seconde le premier pas dans processus d'orientation dans le second degré permettrait d'alléger le collège du fardeau d'une orientation précoce de certains jeunes. La Seconde serait construite comme une véritable étape permettant à chaque jeune de découvrir des nouveaux champs de savoirs, de rencontrer de nouvelles disciplines (générales, technologiques, professionnelles), de bénéficier de formes diversifiées d'approche des apprentissages, de s'ouvrir sur l'ensemble des possibilités qui devraient être offertes au lycée. Cette conception de la classe de seconde ne devrait pas la vider de contenus disciplinaires, d'accès aux savoirs et d'ambition pour ces nouveaux lycéens. Elle pourrait également permettre de renforcer les acquis du collège.

A l'issue de cette classe de seconde chaque jeune pourrait de façon éclairée faire le choix d'une première générale, technologique ou professionnelle ou d'une formation au CAP.

La durée du second cycle pourrait également être réinterrogée ; à l'issue d'une seconde de détermination, un cursus en trois ans pour arriver au baccalauréat serait tout à fait justifié pour l'obtention d'un baccalauréat professionnel, garant d'une qualification professionnelle. Il le serait également pour les futurs titulaires d'un baccalauréat général ou technologique avec comme ambition de mieux les préparer à l'enseignement supérieur pour lequel ils postulent très majoritairement. Ce desserrement du parcours de formation au lycée, permettrait également de donner du temps aux jeunes afin d'atteindre la maturité nécessaire pour s'engager dans la vie active ou les études supérieures. Il offrirait également la possibilité d'intégrer davantage d'options complémentaires aux cursus de formation. Il permettrait au lycée de faire sienne l'ambition de Langevin Wallon : « Former l'Homme, le Citoyen, le Travailleur ».

Ainsi, les jeunes auraient 18 ans à la fin du lycée, âge qui pour nous devrait marquer la fin de la scolarité obligatoire.

En tout état de cause, les réflexions sur l'avenir du lycée et sur la démocratisation de la réussite dans l'enseignement supérieur auraient dû commencer par une réflexion sur la place et le statut de la classe de seconde dans le second degré.

Cette Seconde, dans des lycées de fait de plus en plus polyvalents, permettrait de freiner les velléités de certains d'exclure l'enseignement professionnel du champs de l'éducation nationale et de le mettre sous la responsabilité des Régions et des branches professionnelles.

Et avec une Seconde unifiée entre voie professionnelle et voie générale et technologique, ce devrait être également le statut des enseignants du lycée qui devrait être réfléchi avec en particulier la question de l'unification des corps d'enseignants du lycée professionnel et des certifiés.

Introduction du thème IV

Jean-Luc Le Guellec

Retraité section des Côtes d'Armor 22

Académie Rennes

Cette introduction propose de faire le bilan des récentes évolutions sociales, syndicales et politiques, elle n'est pas sans poser, de mon point de vue, quelques problèmes.

La grille de lecture « gauche socialiste / gauche non socialiste » pour analyser la séquence de l'élection présidentielle est anachronique. Nostalgie pour nostalgie, pourquoi ne pas prendre le binôme « gauche communiste/gauche non communiste » tant qu'on y est ? La crise du politique qui s'est révélée lors de cette élection a bouleversé le paysage partisan avec l'émergence de deux nouvelles forces : LREM et la FI. Quoiqu'on n'en pense, pourquoi rester dans l'implicite et s'interdire de regarder en face ce changement même si nous ne pouvons prévoir son caractère pérenne ou éphémère ?

La lecture unilatéralement pessimiste de cette séquence fait dire que le bon score du premier pour obtenu par la « gauche non socialiste » (on suppose JLM ?) s'est « rapidement émoussé lors des législatives ». Depuis « l'inversion du calendrier », il y a toujours une très forte montée de l'abstention lors des législatives suivant la présidentielle, cette réalité est déplorable mais pas nouvelle dans la logique de la Vème République. Signalons, toutefois, qu'aux élections de 2012, le FDG n'atteignait pas les 7% alors qu'en 2017, FI + PCF atteignent, aux législatives, les 15 %. N'y aurait-il pas là quelques leçons à tirer ?

La connotation par trop pessimiste de cette introduction se retrouve dans la formulation « *la sclérose du débat public et la marginalisation des organisations syndicales contestataires laisse une large place aux demandes du patron et du Medef...* ». Que les idées dominantes dominent, c'est vrai mais la séquence électorale a quand même popularisé des propositions qui éloignent le débat de « la sclérose », qu'on y souscrive ou non, signalons : le revenu universel, le « 100% Sécu », la transition écologique...

Par ailleurs, nous nous définissons, nous-mêmes, comme organisation syndicale contestataire marginalisée avec, sans doute, la CGT et Solidaires (?). C'est une première ! Nous nous sommes toujours définis comme syndicat de luttes et de propositions et nous n'avons jamais limité notre orientation syndicale à la seule contestation que je sache. Que le syndicalisme de transformation soit affaibli c'est incontestable et il est légitime de le signaler mais nous n'en sommes pas encore à la marginalisation. Que le pouvoir cherche à nous marginaliser dans les instances de concertation et de négociation, sans aucun doute, mais que nous soyons marginalisés dans la société, c'est peut-être aller un peu vite en besogne.

J-L Mélenchon a la chance d'être la seule personnalité politique de gauche à être citée dans les textes préparatoires, certes, pour le critiquer mais quand même ! Il lui est reproché d'avoir fait, aux syndicats, le procès de porter l'échec de la gauche progressiste. JLM mérite, comme d'autres hommes ou femmes politiques non mentionnés, la critique mais ce qu'il a exprimé, certes de façon irritante, c'est que la division syndicale fut une cause de l'échec des mobilisations contre les ordonnances « travail » à l'automne. C'est exactement, ce qui est expliqué dans les lignes de l'introduction qui suivent cette critique. Précisons qu'il n'a pas fait porter aux syndicats la responsabilité de son échec à la présidentielle comme le suggère cette formulation.

Il est justement indiqué que le syndicalisme doit créer les conditions pour « freiner la montée en puissance d'un bloc réactionnaire et nationaliste ». Nous en serons tous d'accord, reste cependant une interrogation : Emmanuel Macron, très pro-européen, serait-il extérieur à ce bloc réactionnaire ? Dans la perspective des prochaines élections européennes, cherchons à traquer l'implicite pour ne pas engager trop rapidement le SNES dans cette affaire.

Ces remarques critiques n'enlèvent rien de mon accord avec l'idée avancée de travailler à l'unité syndicale, à accroître nos liens avec les mouvements associatifs ainsi qu'avec les forces politiques en rupture avec le libéralisme mais les déceptions accumulées dans la dernière période ne doivent pas nous conduire à une lecture unilatéralement pessimiste de la situation. Les phénomènes comme « Nuits debout » ou, comme l'engagement d'une partie de la jeunesse derrière JLM indiquent un potentiel important de mobilisation. Les formes d'engagement de la jeunesse sont plus épisodiques et moins pérennes que celles des générations antérieures. Elles expriment, aussi, de nouvelles attentes démocratiques dans la conduite des mobilisations avec, parfois, une méfiance vis-à-vis des organisations. Sachons analyser ces réalités, les prochains syndiqués comme les prochains militants sont parmi ces « mobilisables », pour l'instant, nomades. La tâche est urgente pour notre syndicalisme.

Démocratie Parole

Ronan Colléaux

Lors d'un CSA ou CAA, il n'est pas facile de prendre la parole. Lors du dernier CSA auquel j'ai assisté à Grenoble, sur 66 personnes présentes seules une vingtaine a pris la parole : ceux et celles qui en ont l'habitude, leur maîtrise du discours syndical leur donnant une aisance s'améliorant d'années en années. La parole est libre, mais circule peu. On m'objectera que « tout le monde n'a pas quelque chose à dire. À vérifier. Sur 66 personnes il y avait 31 femmes et 25 hommes. En comptabilisant les demandes de parole à main levée, on pouvait relever 21 interventions féminines, pour 27 masculines. Les hommes sont moins nombreux, mais parlent plus. Cela se vérifie dans toutes les instances institutionnelles ou syndicales. La discrimination ne se porte pas uniquement sur le groupe des femmes, en plus de se porter aussi sur les moins à l'aise, elle se porte aussi sur les plus jeunes. Lorsqu'un-e jeune militant-e s'exprime, si on veut le contredire, on commence souvent par lui rappeler son âge. Cette disproportion de la répartition de l'expression, genrée ou non, montre à quel point on est loin d'écouter tout le monde, et de tenir compte de tous les avis ou propositions. Il faut revoir nos modes de discussions, réguler également le temps de parole. Lors du relevé des demandes de parole, celles et ceux ne l'ayant pas encore eu devraient être prioritaires sur les camarades s'étant déjà exprimé-e-s une fois. Il y a un écart entre la théorie syndicale et la pratique : en stage on nous fait travailler en petits groupes, on fait des tours de tables etc. Force est de constater qu'un groupe minoritaire parvient à être celui qui s'exprime le plus : celui des hommes ayant un certain nombre d'années de militantisme derrière eux. Dans le SNES seul un petit tiers environ des camarades s'expriment.

En laissant ainsi à la marge les questionnements ou les propositions de deux tiers des militant-e-s, ne se prive-t-on pas d'un renouvellement du débat syndical ? On m'opposera qu'on vote pour des listes candidates pour l'élection des bureaux départementaux, pour la représentativité des tendances au niveau syndical et fédéral et donc qu'on tient compte de tout le monde par le vote. Mais de même qu'on peut remettre en question notre expression démocratique citoyenne qu'on n'utilise qu'une fois tous les cinq ans, on peut trouver insuffisant l'expression syndicale par le vote interne et la distribution inégale de la parole dans les assemblées.

Si on osait la démocratie ?

Elisabeth Hervouet, Olivier Sillam, École émancipée, ancien-nes secrétaires nationaux

Enseignant-es en histoire et géographie nous sommes fréquemment amené-es à donner une définition succincte de la démocratie : système fondé sur la séparation des pouvoirs, la souveraineté populaire et garantissant des libertés publiques et privées, individuelles et collectives. Vision minimaliste bien loin de nos aspirations comme syndicat de transformation sociale. Le thème 3 de Grenoble réaffirmait le « Besoin de démocratie à tous les niveaux » et précisait « Pour la démocratie citoyenne, on ne peut se contenter d'un système représentatif qui aboutit à ce que les présidents d'exécutifs puissent prendre de nombreuses décisions dans un simulacre de démocratie. Il est nécessaire de s'interroger sur les moyens de revivifier la démocratie : vérification par les citoyens de la réalisation des engagements électoraux, consultation sur des sujets nouveaux... »

Pour nous la démocratie ne saurait donc se réduire à un système majoritaire.

Pourtant c'est bien ainsi que le SNES fonctionne à la plupart des niveaux : il organise des élections et la majorité issue de ces élections décide seule. L'École Émancipée a pourtant, dans sa volonté de construire le syndicat, décidé de participer aux exécutifs. Cela nous a coûté une scission. Ce choix nous continuons de le considérer juste mais nous nous heurtons constamment au mauvais vouloir des directions. Dans la plupart des académies, les exécutifs restent homogènes, les responsables de secteur appartiennent à UA, les militant-es de l'EE sont exclus des Comités techniques, des secrétariats départementaux ou généraux même quand ces derniers sont collectifs, ils/elles ne sont pas considérés comme capables de porter la parole du SNES devant les administrations, les rectrices et recteurs... Au niveau national nos camarades sont investi-es dans les secteurs du SNES sans en diriger aucun. Si nous sommes présent-e (sans pluriel car il n'est pas possible d'avoir deux militant-es intégrées) au Secrétariat National, c'est es-qualité, comme École Émancipée et non comme responsable d'un secteur, et bien des débats sont tranchés avant notre arrivée.

Ce fonctionnement du SNES, n'est pas une obligation. Ce n'est par exemple pas celui du SNUipp. Il est le résultat d'une vision passéiste du syndicalisme... un syndicalisme qui a oublié que le Mur de Berlin est tombé de-

puis bientôt trente ans !

Notre syndicalisme est en crise. Le SNES perd tous les ans des adhérent-es. C'est certes le résultat des difficultés d'ensemble auxquels il est confronté (poussée de l'individualisme, faiblesse des victoires syndicales récentes...) mais c'est peut-être aussi parce qu'il paraît sclérosé. Ce n'est pas l'existence des tendances qui sclérose le débat, c'est la façon dont les minoritaires sont traité-es. Le paragraphe du thème 4 sur l'observatoire de la vie syndicale explique que « la vie interne du syndicat est très souvent méconnue, [que ses] instances doivent être plus visibles, plus ouvertes », c'est vrai mais avant toute chose il faut cesser de considérer qu'il existe au SNES des militant-es de seconde zone en fonction de leur appartenance à une tendance...

La cinquième modernisation c'est la démocratie disait Wei Jingsheng en 1978, il est temps que le SNES l'ose !

Contribution au thème 4

Nicolas Bénies

Notre monde est marqué d'une double crise. Celle de la restructuration du Capital et celle du mouvement ouvrier. Macron en est un des résultats en même temps qu'un symptôme. La gauche en adoptant sans frémir les dogmes du libéralisme une fois installé au gouvernement a sapé les bases mêmes de sa légitimité. Le poison était dans le fruit. Hollande a poussé le PS dans les profondeurs de l'abîme en reprenant la « déchéance de la nationalité » à la droite extrême. Sur les deux terrains principaux, la politique économique de privatisation et la morale, la gauche dite de gouvernement avait failli.

Une gauche est morte comme un capitalisme. Le syndicalisme participe de cette déstructuration qui touche directement au projet de société. L'actuel président de la République a bien compris le défaut de la cuirasse en accentuant une politique d'inspiration libérale qui vise à rien de moins qu'à rayer de la carte les services publics et les organisations syndicales de salarié-e-s. La dite « réforme de l'État » ne se réduit pas à la baisse des dépenses publiques mais fait surgir une nouvelle forme de l'Etat qui fait disparaître la forme sociale construite par les luttes des salarié-e-s - et qui a permis une croissance continue pendant 30 ans.

Pour faire vivre le syndicalisme de transformation sociale il ne faut pas simplement raisonner en termes de réunification d'un mouvement syndical inchangé depuis 1947 mais s'inscrire dans la nécessité d'une refondation de l'ensemble du mouvement ouvrier en lien avec les structures politiques et associatives qui se réclament de notre combat commun, changer la société pour construire un mode de production plus solidaire, plus égalitaire, écologiste et féministe, une société qui rompt avec l'horizon de la valorisation du capital.

Face à la systématisation du libéralisme en actes incarné par Macron, le syndicalisme dans son ensemble a besoin de propositions globales, d'un projet de société qui renouent avec les utopies de transformations sociales pour que l'espoir change de camp et la combat d'âme.

Une urgence qui prendra du temps à laquelle il faut s'atteler dès maintenant.

La refondation nécessaire ne se limite pas à la France. La gauche dite de gouvernement est aussi en crise en Allemagne. Quelle est la place d'une social-démocratie incapable de promouvoir des réformes en faveur des salarié-e-s ? De prendre la révolution scientifique et technique pour réduire le temps de travail ? Pour partager les gains de productivité ?

L'Union Européenne est un espace que le syndicalisme se doit d'occuper pour promouvoir des politiques, des revendications communes à l'ensemble des classes laborieuses. Actuellement, cette construction européenne n'est plus légitime aux yeux des populations. Depuis le gouvernement Tsipras, en Grèce, elle est perçue comme porteuse du libéralisme le plus fou et le plus meurtrier pour les populations. Redonner une légitimité à cette construction fait partie de la refondation. Il lui faut un modèle social et démocratique. D'autant que les libertés démocratiques sont bafouées. État d'urgence, lois sécuritaires diverses, la répression des migrants font partie d'un arsenal qui fait la part belle à l'extrême droite et à ses vecteurs fascistes.

Partout la démocratie est menacée par des procédés démocratiques. La crise politique provoque des replis sur soi, des constructions locales pour changer son monde et l'abstention visible dans tous les pays d'Europe. Cette crise politique qui touche droite et gauche a été aussi un facteur favorable pour Macron. L'abstention lui a permis de remporter la mise.

Des pistes d'amélioration de la communication du SNES-FSU

Clément Vernédal, Unité et Action

Dans nos textes préparatoires au congrès de Rennes, l'introduction du thème 4 mentionne « la nécessité [du syndicalisme] de se rapprocher des salariés ». Force est de constater que le réseau du SNES-FSU, même de qualité, ne maille pas l'ensemble des établissements. Trop de collègues restent toujours éloignés de l'information syndicale en se limitant à la communication institutionnelle. L'amélioration de notre communication (qui ne doit pas se substituer à l'amélioration du réseau des S1) doit être un moyen de combler ce déficit.

Un secteur communication renforcé.

La communication du SNES-FSU doit gagner en clarté par une harmonisation et par la création de liens entre les différents moyens de communication, l'US, le site national, les réseaux sociaux, lettres électroniques, documents panneau syndical, ...

La structure et la publication sur le site est beaucoup trop anarchique pour créer des repères et réflexes permettant une bonne appropriation de cet outil, pourtant complet et au contenu de qualité, par les collègues. La **nomination d'un webmaster** (accompagné éventuellement d'une petite équipe multisectorielle) paraît être incontournable pour optimiser ce précieux outil.

De la même façon, une **charte graphique harmonisée**, dynamique, doit permettre de reconnaître, au delà des logos SNES et FSU, nos publications, tant papier que les mails (newsletter, mails actions, aux S1 notamment).

Cette harmonisation pourrait se faire par la **création d'un « grand » secteur communication** regroupant à la fois le secteur communication actuel, l'US ainsi que le (ou les) nouveau webmaster. Ce secteur commun favoriserait ce travail commun qui nous ferait progresser en profitant de l'expérience de chacun.

Communication et formation syndicale.

La formation syndicale du SNES-FSU est un outil primordial dans la formation militante, tant au niveau national qu'académique ou départemental.

Il faut saisir ces moments pour **encourager les participants aux stages de formation syndicale à utiliser les moyens de communication** qui peuvent être à leur disposition. Temps réservé à l'utilisation des moyens de communication en lien avec le thème du stage, a minima rappel des moyens de communication dont dispose le SNES-FSU, ...

La quasi-totalité de nos moyens de communication, nécessitent la production de visuels pour gagner en popularité, cette production est même primordiale pour augmenter l'audience sur les réseaux sociaux notamment. L'**organisation de formations techniques** (production graphique, PAO, ...), à destination des responsables com/publis des S3-S2 peut être un moyen d'améliorer notre communication tant sur les réseaux sociaux que dans nos publications ou sur nos sites web.

Cette communication n'est pas du seul champ du SNES mais de la FSU dans son ensemble, l'organisation de stages communs peut permettre l'**amélioration de la communication au niveau fédéral**.

Des outils militants mutualisés.

Le travail réalisé par les militants à tous les échelons du SNES-FSU est énorme ; visuels, publications, stages de formation syndicales, ... Faire connaître ce travail par la communication extérieure est primordial, il faut cependant également qu'il puisse être facilement partagé à l'intérieur du SNES. Beaucoup de choses sont envoyées sur les listes de diffusion mais se perdent rapidement dans les limbes des messageries électroniques. La **création d'un outil de partage entre militants de type « nuage » amélioré** doit être mis à l'étude afin que les militants puissent déposer leur travail et accéder à une banque exhaustive de contenus SNES.

Le partage de visuels, de photos, de publications, de contenus/programmes de stages doit pouvoir se faire faci-

lement et rapidement pour pouvoir être réutilisés et ainsi gagner du temps pour d'autres tâches militantes.

Une introduction qui n'aide pas à faire face aux défis actuels

Jean-Jacques DUCHON, Unité et Action, retraité 95

L'introduction du thème 4 est très loin d'être à la hauteur des enjeux, et elle témoigne de dérives sur ce qui est jusqu'à maintenant notre orientation syndicale.

Sur la lecture du phénomène Macron

- **la présentation** de l'élection présidentielle, dans ce qui n'est en rien une démocratie « parlementaire » (1958, ça commence à dater) mais **une monarchie présidentielle**, fait dans le pointillisme et n'aborde pas (ou trop peu) l'élément central : l'épuisement du système d'alternance qui, depuis 1983, avait permis de pérenniser les mêmes politiques néo libérales.
- **c'est ce constat** qui a conduit la classe dirigeante à lancer l'opération Macron, à savoir donner l'illusion d'un renouvellement total, en sacrifiant une large part du personnel politique existant mais pour mieux poursuivre et accélérer dans le même sens. Le Guépard « tout changer pour que rien ne change ».

Sur les difficultés du mouvement syndical

- la même lecture pointilliste sert surtout à évacuer les enjeux de fond. Utiliser le langage de l'adversaire (les organisations « contestataires ») ne nous aide pas à faire la clarté au travers d'une lecture des événements désolante qui place de fait sur le même plan ceux qui luttent (La CGT. Solidaires, la FSU) et ceux qui anticipent sur tous les abandons (la CFDT en premier lieu).
- la critique du « volontarisme » de la CGT est indécente pour évoquer une lutte perdue où la contribution de la Fsu a été modeste (pour rester poli) et alors que nous même faisons sans cesse du « volontarisme », faute de mieux.

Le vrai débat est ainsi escamoté

- **sur fond de défaites successives** depuis 2003, de balkanisation du salariat, de déceptions successives d'une alternance à l'autre, nous tendons à mobiliser seulement les noyaux durs conscients et non plus la masse de ceux qui sont agressés par la litanie des réformes. Le découragement et la démobilisation entravent ce qui est au centre de notre orientation, **l'action de masse majoritaire** qui seule peut créer le rapport de forces pour gagner (la dernière fois était en 1995 où on avait sauvé les retraites).
- **dans un tel contexte**, le relatif succès^[1] des organisations réformistes n'est que la traduction chez une large part des salariés d'une acceptation résignée des régressions en escomptant sauver quand même un petit quelque chose, notamment pour chacun d'eux. Logique pétainiste du moindre mal qu'on ne peut combattre qu'en démontrant qu'elle conduit au toujours pire.

- ❑ **c'est ce qui permet aux organisations réformistes** de mépriser la plupart des appels à l'action unitaire, cela tant qu'ils ne craindront pas une sanction de ceux qui les suivent.
- ❑ **La vraie et difficile question** est donc de rouvrir la voie de la mobilisation pour la masse des salariés et de déterminer les thèmes, les processus, les modalités et les convergences à construire pour avancer en ce sens.

[1] Contrairement à ce que suggère le pré rapport, le résultat de la CFDT dans le secteur privé n'est pas une conséquence de la lutte sur la loi travail, puisqu'il s'agit d'une compilation d'élections **antérieures** sur plusieurs années.

Défense et promotion des droits syndicaux

Odile Cordelier, Secteur international

A quelques semaines du Congrès national de Rennes, le SNES-FSU considère que la question de la défense et de la promotion des droits syndicaux à l'échelon national comme international reste un sujet à traiter. L'actualité montre malheureusement la persistance d'attaques répétées contre l'exercice de ces droits.

Il s'agit là d'une thématique récurrente qui sera traitée dans le cadre du thème 4 "Pour un syndicalisme renoué, renforcé et moteur de progrès social". Le SNES-FSU a toujours considéré cette dimension comme étant importante dans l'activité du syndicat. Elle est explicitée dans la dernière partie du thème 4 relative à la solidarité internationale (point 5.2) "Le SNES-FSU continuera à soutenir les syndicalistes menacés dans leur pays et participera aux campagnes nationales (avec la FSU) et internationales sur ce point comme il l'a fait par le passé (EGITIM SEN Turquie, SEP (syndicat du primaire) et SYNESED (syndicat du secondaire) à Djibouti, en Iran, en Palestine, aux Philippines)". Sont concernés les enseignants et les personnels de l'éducation en général qui se retrouvent dans l'incapacité de se syndiquer, de participer à des réunions parce qu'ils sont menacés ou gravement sanctionnés par les autorités éducatives dont ils dépendent. Les attaques contre les droits syndicaux peuvent aussi se traduire par des arrestations et emprisonnements comme c'est malheureusement le cas en Turquie et à Djibouti. Elles donnent lieu aussi à des procès.

Quel type d'action et de soutien ?

Le SNES-FSU avec l'organisation syndicale enseignante mondiale qu'est l'Internationale de l'Éducation avec sa région Europe appelée CSEE (Comité Syndical Européen de l'Éducation) réfléchit aux modalités pratiques de soutien à envisager. De quelle solidarité s'agit-il? Tâche difficile quand il faut déterminer les meilleurs moyens de faire pression sur les autorités gouvernementales et/ou éducatives en accord avec les syndicats enseignants des pays concernés. Au cours de ces dernières années, l'expérience montre que la rédaction de lettres de protestation, de tracts pour la défense des droits syndicaux, l'organisation de rassemblements devant les ambassades et consulats tout comme la communication grâce aux réseaux sociaux ne suffisent pas toujours à créer le rapport de forces nécessaire. Dans certains cas, le choix de mettre en place des missions internationales de solidarité avec plusieurs représentants syndicaux présents sur le terrain pendant plusieurs jours permet de mieux cerner

les situations dramatiques auxquelles sont confrontés nos collègues. Une solidarité plus active impliquant des militants à tous les échelons du syndicat. Cela nécessite un travail sur le long terme avec des moyens financiers et humains suffisants. Le SNES-FSU continuera à œuvrer pour le respect des droits syndicaux qu'ils soient individuels ou collectifs.

La FSU : un outil incontournable

Véronique Ponvert, École émancipée

Sélection à l'entrée à l'université, explosion du cadre national du collège et de l'école primaire, menaces sur la maternelle, attaques contre l'enseignement professionnel, destruction du bac comme diplôme national, lycée modulaire inégalitaire... Toutes les réformes de Blanquer/Vidal procèdent de la fragmentation : pourtant, une analyse globale s'impose pour en percevoir la cohérence, car derrière cet émiettement voulu pour affaiblir la contestation se cache un projet libéral déterminé : détruire le service public d'éducation pour installer une école du tri social. Si toutes ces mesures de régression font système, il n'est pas aisé de prime abord d'en saisir la cohérence et donc de les combattre toutes, et ensemble. Les syndicats nationaux (SN) se sont égarés en février en appelant la profession à des journées d'action distinctes, contre parcoursup, contre le rapport Mathiot, contre les cartes scolaires, et la mobilisation s'en est trouvée affaiblie. Pire, c'est une occasion manquée de démontrer à la profession la cohérence des attaques contre l'école et ses personnels. Aucun SN ne gagnera seul, une stratégie fédérale est indispensable pour s'opposer à la machine de guerre du gouvernement.

La FSU est une richesse

La fédération permet de mettre en lien les attaques contre les métiers des personnels et de les rassembler dans un combat politique ; au-delà des questions éducatives, le salaire, les missions et le statut des fonctionnaires sont attaqués pour liquider notre modèle social. La FSU est un cadre essentiel pour mener les batailles en défense de la Fonction publique (FP) : suppressions massives d'emploi, salaire au mérite, plan de départs volontaires... Les attaques contre le public sont la traduction de celles que Macron et le gouvernement précédent ont opérées contre le privé avec les lois Travail : la FSU avait donc une double légitimité à participer à l'interpro, prévenir les attaques contre la FP, et se battre contre un projet de société régressif. Notre modèle social, vacillant sous les coups du dernier quinquennat, est attaqué aujourd'hui de façon brutale. La FSU doit réaffirmer le syndicalisme de transformation sociale qui a présidé à sa construction : transformer la société, c'est lutter contre la remise en cause des droits des salariés, lutter pour conquérir de nouveaux droits, protéger les libertés, défendre les populations opprimées, imposer une société égalitaire. Lourdes responsabilités pour le syndicalisme : la fédération s'est construite sur des valeurs fortes d'unité, et avec la volonté de faire vivre la démocratie interne (reconnaissance effective du pluralisme, prise en compte des sd et donc poids relatif de chaque SN), elle est l'outil indispensable pour construire le mouvement social nécessaire contre ce gouvernement. A condition toutefois de construire des mandats fédéraux et de dépasser la trop fréquente juxtaposition des SN qui constitue un frein à l'action. Pour les élections professionnelles, certes, mais au-delà : le Snes doit s'engager à faire vivre une FSU de lutte pour peser dans le paysage syndical et imposer le progrès social.

La Françafrique, un passé qui n'est pas près de passer

Michel Décha, École émancipée, Nantes

Depuis la mort du peu regretté Jacques Foccart, le « Monsieur Afrique » de la Vème République, on avait cru comprendre que les anciennes colonies de la France n'auraient plus avec l'ex-métropole que des relations d'égaux à égaux : c'en était fini des barbouzes, de la francophonie au service de l'impérialisme, des chefs d'état à vie, des compromissions financières des partis politiques et de la cellule africaine à l'Élysée. Les deux derniers présidents avaient prétendument mis un terme à cette période sombre de l'histoire. Mais il y eut le dis-

cours sarkozyste de Dakar (« l'Homme africain n'est pas rentré dans l'Histoire ») et les interventions militaires, sous Hollande aussi, à la demande des pays concernés, paraît-il, mais trop souvent unilatérales et sous de fallacieux prétextes.

À l'inverse, M. Macron avait, pendant sa campagne électorale, considéré la colonisation comme « un crime contre l'humanité, une vraie barbarie ». Et puis, une fois élu, de ses visites africaines, on retient son mépris pour l'un de ses homologues locaux, un discours lénifiant aux étudiant-es venu-es l'écouter (« prenez-vous en main »), l'aumône versée à une icône de la musique défendant l'éducation des enfants africain-es, avant la revue des troupes françaises sur place dont l'efficacité et le coût, en vies comme en scandales, notamment d'ordre sexuel (malgré le non-lieu pour des soldats de Sangaris), sont pour le moins problématiques.

Or, ce n'est plus forcément le politique mais les entreprises françaises -entre autres- qui ont l'ascendant et qui viennent, sous prétexte de développer le continent, piller ses terres rares, exploiter ses habitant-es et y semer des logiques de guerre civile et une forme de domination néo-coloniale. Inutile ici de lister les entreprises du CAC 40 qui, affichant les meilleures intentions, privilégient les dividendes en appauvrissant les peuples, en particulier en surexploitant et polluant leurs sols... En outre ces entreprises font obstacle à la démocratisation des systèmes politiques et participent par de nombreux facteurs à l'exil forcé que subit une partie de la population, pas seulement vers l'Europe d'ailleurs.

Évidemment, le SNES-FSU n'a ni l'oreille du ministère des Affaires Étrangères ni de siège au Conseil de l'Europe ou à l'ONU.

Mais en tant que syndicat de transformation sociale, il doit dénoncer ces états de fait.

En tant que promoteur de l'émancipation par l'école, il peut également peser pour que l'enseignement des enjeux contemporains prenne en compte ces questions, tant dans la formation de la profession que dans celle des élèves dont elle a la charge.

Il doit enfin réaffirmer son soutien aux luttes aux syndicats locaux proches de ses idées comme à toutes celles et ceux qui militent, agissent et interviennent ici et là-bas pour que l'Afrique ne soit plus le « terrain de jeu » de politiques et d'économies extérieures et pour que, près de soixante ans après, le temps des indépendances arrive réellement.

« syndicalisation, syndiquer et formation syndicale » textes préparatoires du congrès 2018

Frank Boulle, Unité et Action

La politique de formation syndicale doit conserver deux objectifs simples. En tant qu'outil du renforcement du SNES, elle doit prendre toute sa place dans le **processus de syndicalisation de la profession**. Or, la syndicalisation doit à la fois promouvoir l'acte **de syndiquer** mais également de **fidéliser l'adhérent** au-delà de la première carte.

Pour cela, le secteur formation syndicale voit plusieurs pistes à explorer. En premier lieu, **former les militants à l'acte de syndiquer** est indispensable. L'adhésion n'est plus automatique, persuader et convaincre doivent entrer dans l'ADN du militant. Si nous prenons l'exemple du Snuipp dans la FSU, la syndicalisation ne doit plus être seulement un « suivi » - même si le SNES a grandement amélioré cet aspect - mais un **acte militant**. En cela, ce syndicat suit les principes du « développement syndical ». Or, il faut porter absolument l'effort sur nos s2 et surtout nos s1. Avoir des militants plus capables devient une nécessité impérieuse.

Deuxième temps, **la « fidélisation »**. Elle commence pour nous par l'accueil des « nouveaux adhérents ». Cet accueil doit passer par une offre de formation adaptée à la connaissance de notre OS et des services qu'elle peut rendre. A plus long terme, au vu des difficultés rencontrées dans l'exercice de notre métier, le syndicat peut être un lieu, un **espace d'échanges entre pair**, pour assumer la « **liberté pédagogique** ». Et nous devons maintenant convaincre de nouvelles générations d'enseignants percutés par les injonctions du système, qu'il reste des marges de manœuvre pour que nous restions des « concepteurs de nos métiers ». Il ne suffit plus de le répéter « ad nauseam » dans nos textes de congrès mais **de le traduire en acte de formation**.

Dans le même ordre d'idée, la question de l'accompagnement des personnels dans les « **rendez-vous de carrière** » ne doit pas se réduire à des conseils à caractère administratif et statutaire. La carrière des personnels va se jouer dans leur capacité à négocier avec IPR et chef d'établissement, à comprendre le discours qu'on leur tient et à pouvoir construire des réponses qui puissent jusqu'à un certain point déstabiliser leur interlocuteur. Ces réponses se construisent et doivent être mises en pratique pour pouvoir les maîtriser. Ce type de formation ne pourra exister sans **la collaboration de plusieurs secteurs du s4** (groupe « métier », secteur « contenus », secteurs emploi-carrière-intercatégo) mais également avec la **collaboration des secteurs emploi des s3**, qui seuls sont à même de connaître les comportements des évaluateurs.

Le secteur formation syndicale ne conçoit son activité qu'en collaboration avec tous les niveaux de notre organisation. Or, sans véritable mutualisation de nos expériences, de nos pratiques militantes, de nos actes de formation syndicale, il existe peu de chances de redonner au SNES une position hégémonique chez les personnels du 2° degré.

Technologie en collège... sauvée par nos mandats ? peut être mais pas tout de suite.

Alain Brayer

Responsable du groupe Technologie collège - Secteur Contenus

Nous avons dénoncé lors du congrès de Perpignan en mars 2009 et les suivants jusqu'au congrès de Grenoble en 2016 l'effet dramatique de la dégradation des programmes de 2008 qui définissaient la technologie principalement dans les relations qu'elle aurait avec les disciplines scientifiques et comme pré-enseignement de STI chargé de limiter la désaffection des élèves pour ses enseignements du lycée.

En l'absence de lieux et de moments de réflexion collective, il était apparu indispensable alors à l'AEAT (Association des Enseignants d'Activités Technologiques) et au SNES d'organiser conjointement, en mars 2010, un colloque intitulé "Quelle place pour la technologie dans la culture ?" afin de tenter d'affirmer ce que les enseignements technologiques et la technologie devraient pouvoir apporter à la culture commune des lycéens et collégiens. Sur la base des contributions et des actes produits lors de ce colloque nous avons porté nos analyses partout où nous le pouvions et jusque dans les séminaires nationaux prônant l'EIST (Enseignement Intégré de Science et Technologie) face à nos IPR et IG, face aux représentants des Académies des sciences et des technologies, incapables, comme ils le reconnaissent dans les différents rapports d'enquêtes, de trouver un quelconque intérêt à ce dispositif, si ce n'est le confort qu'apporte au élèves et aux enseignants les moyens supplémentaires alloués à l'expérimentation.

Constatant dès 2010, l'effet dévastateur sur nos métiers, en termes de RPS, des dégradations générées par les derniers programmes de notre discipline, lorsque les enseignements technologiques et les différentes voies du lycée furent attaquées, nous n'avons eu de cesse, de mettre en garde nos collègues enseignants de STI de ce que

la réforme qu'ils découvraient allait à terme entraîner comme perturbation au lycée. Mal entendus, pas écoutés, nous savons maintenant ce que cette réforme a imposé comme drames et souffrances dans leurs rangs.

Il nous apparaissait alors d'autant plus indispensable de débattre urgemment des contenus et des objectifs de notre enseignement dans la construction d'une culture de tous les élèves, aussi, lors des congrès nationaux successifs du SNES-FSU, 2014, 2016, associés aux enseignants des voies technologiques, comme nous malmenés, il nous a fallu batailler pour imposer notre vision à l'ensemble de notre syndicat et obtenir les mandats d'étude nécessaires à cette réflexion. Nous constatons malheureusement, années après années, que le débat national souhaité sur l'enseignement de la technologie pour toute la durée de la scolarité obligatoire de tous les élèves n'est toujours pas initié et que nos analyses sont à peine relayées par nos représentants dans les instances et les groupes de travail nationaux, avec les décideurs et notre ministère. Pouvoir s'appuyer sur des spécialistes et chercheurs pour faire entendre notre voix dans ce qui sera la prochaine réforme du lycée, touchant autant l'organisation du bac que l'équilibre des disciplines enseignées aurait pourtant été un atout majeur.

Dans le temps qui a été celui de la réforme du collège et de la réécriture de tous les programmes, il ne nous a pas été possible d'obtenir les audiences sollicitées auprès des membres du CSP et des IG de STI, chargés de notre discipline.

Enfin, après quatre années, soit deux mandats successifs arrachés à Marseille et Grenoble, nous nous n'avons pu imposer la réouverture d'un concours spécifique de recrutement dans notre discipline, pourtant condition indispensable au déblocage des possibilités de mutations nationales des collègues de notre discipline, qui stagnent pour certains depuis plus de 15 ans dans leur première académie d'affection. Cette demande a-t-elle été évoquée au ministère par nos représentants en dehors des CAPN où le problème, on le sait, a été abordé ? Que dire encore des mandats de l'ouverture d'une agrégation ou d'un corps d'inspection, spécifiques à notre discipline que l'on porte depuis sa création ?

Il est aujourd'hui évident que les textes et les mandats adoptés en congrès doivent pouvoir vivre, être défendus par l'exécutif du Snes-FSU afin d'être mis en oeuvre par tous les secteurs qui peuvent y être liés, de près ou de loin, et surtout pas détournés, retardés ou différés pour de simples raisons d'opportunité politique ou de calendrier.

Oui le SNES-FSU doit [] s'efforcer davantage, à travers ses moyens de communication, de développer des contacts avec les partis politiques, les associations, les chercheurs..., de poser ses propres sujets sans attendre de s'exprimer en réaction à ceux imposés par l'actualité, d'irriguer davantage le débat public et en premier lieu les lieux de travail des personnels. (3.1.1. Thème 4)

Nos instances doivent être plus visibles, plus ouvertes, et au besoin, réorganisées pour plus d'efficacité et pour pouvoir attirer de nouveaux militants (3.2.1. Thème 4) ou au moins ne pas les faire fuir.

Oui le Bureau National du Snes-FSU doit davantage s'appuyer sur ce qui acquis par ses adhérents et ne pas différer le travail de certains mandats. L'accélération du rythme des réformes et leur vertigineux empilement ne doit le distraire des attentes de la profession. Le Snes-FSU doit imposer notre vision face aux réformes qui attaquent nos mandats, en s'appuyant sur les principes et analyses qui les ont construits.

Pour une formation plus efficace, mutualiser nos pratiques

Frank Boulle, Matthieu Leiritz, Sébastien Salmon

Les stages de formation syndicale sont souvent l'occasion d'appeler à un meilleur échange des pratiques et des expériences de chacun.

Cependant, force est de constater, au moins sur la formation syndicale, que cette mutualisation reste souvent au niveau de vœu.

Plusieurs explications peuvent être invoquées.

La volonté de partager ne semble pas être le frein. Au-delà de la gêne à penser ce que l'on a fait comme étant utile, la volonté de partager est présente.

Les limites techniques ne suffisent pas non plus. Le cloud, mis en place par le S4, permet techniquement un échange de dossier/document. Cependant, sa faible utilisation montre qu'il ne suffit pas. Si des améliorations de l'outil peuvent sûrement être apportées, elle ne suffit pas à expliquer un manque de mutualisation pourtant réclamée de tous. La liste de diffusion des correspondants formations syndicales ne fonctionne, elle, pas du tout.

Le problème qui semble le plus central est celui du temps militant. Souvent, le responsable d'un stage est en charge de nombreux autres sujets, et une actualité en chassant une autre, le temps pour mettre à disposition ses travaux manque.

Il est pourtant nécessaire que nous trouvions un mode de fonctionnement efficace pour réaliser enfin cette mutualisation : gain de temps, efficacité et enrichissement mutuel sont en jeu.

Quelques pistes peuvent être avancées :

- Un militant, autre qu'un secrétaire général, pourrait être chargé de ce travail de mutualisation. Le correspondant formation syndicale pourrait avoir ce rôle, mais bien souvent, par manque de militant, il s'agit d'un militant qui a déjà en charge de nombreux autres dossiers.

- Une aide du S4 pour la mise en ligne sur le nuage des documents préparés par les S3 peut être envisagée. (Envoi à la fin d'un stage académique ou départemental de la maquette du stage et des documents) À charge au S4 de les mettre sur le nuage et d'informer l'ensemble des S2/S3 de la mise en ligne.

- Une information vers les S2/S3 des nouveautés mis sur le nuage via un mail régulier. (Mais cela nécessite que le nuage soit abondé)

Nous espérons que ce congrès sera l'occasion de faire avancer la réflexion collective sur ce sujet qui nous semble un élément central de l'efficacité collective de notre organisation.